

toires du Nord-Ouest (M. Firth)—ce n'est pas les faits patents ni certainement le souci noble de la convenance comme voudrait le faire croire le chef des néo-démocrates; c'est plutôt leurs vieux préjugés aveugles contre l'entreprise et contre les États-Unis d'Amérique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce qui nous inquiète, c'est que certains ministres du gouvernement paraissent entretenir un autre préjugé cette fois à propos de l'autre aspect de la question. Le seul ministre qui ait exprimé son opinion au sujet du rapport Berger a déclaré catégoriquement pour le citer qu'il «n'était pas d'accord avec le rapport Berger». Mercredi, le gouvernement a eu l'occasion de se dissocier de cette attitude mais il a expressément refusé de le faire, si bien que nous ne pouvons que supposer que le ministre parlait au nom du gouvernement quand il a déclaré qu'il «n'était pas d'accord avec le rapport Berger». Comme mon collègue l'a signalé, non seulement ses collègues du gouvernement ne se sont pas dissociés de la déclaration du ministre mais dès que celui-ci eut fait cette déclaration, ils l'ont récompensé en lui confiant le rôle de premier ministre suppléant pendant deux minutes.

M. MacFarlane: C'est mieux que ce que vous pourrez jamais obtenir, Joe.

M. Nowlan: Ces gens d'en face, ce sont tous des comédiens.

M. Clark: Sans insister davantage sur les qualités des premiers ministres suppléants, la chose qui importe ici c'est que l'attitude du premier ministre lui-même n'est pas claire, sauf qu'il paraît obsédé par l'échéance du 1^{er} septembre. Il a cherché à intimider les Canadiens—et j'utilise cette expression à dessein—en leur disant que si la décision n'étant pas prise à cette date-là, les États-Unis décideraient à notre place en optant pour le tracé d'El Paso. Deux aspects de cette argumentation retiennent l'attention. Le premier, c'est l'importance que l'on attache au 1^{er} septembre alors que personne n'ignore que le gouvernement des États-Unis, aux termes de la loi actuelle, dispose d'au moins trois mois, soit jusqu'au 1^{er} décembre, pour prendre une décision. Puisque le premier ministre tient tellement au 1^{er} septembre, on peut se demander s'il n'a pas conclu un accord secret avec le président Carter selon lequel le Canada renonce à cette période de trois mois dont il pourrait normalement disposer pour étudier une question d'une importance vitale pour l'avenir.

Le second point, c'est que le premier ministre semble abandonner d'avance toute possibilité pour le Canada de demander aux États-Unis de retarder leur projet si—et j'insiste là-dessus—les données fournies au gouvernement indiquent que les dates limites fixées par les États-Unis vont à l'encontre de l'intérêt national du Canada. Nous voulons savoir pourquoi le premier ministre a délibérément choisi cette méthode qui risque de limiter notre pouvoir de négociation à cet égard.

Ce qui est d'une importance vitale, c'est que le Canada prenne des décisions justes sur les questions connexes d'un couloir de l'énergie, de l'expansion du grand Nord ainsi que du traitement et de l'avenir des autochtones. La meilleure façon de garantir que les décisions qui seront prises seront les bonnes serait de les prendre publiquement, au Parlement canadien. Pour cette raison, notre parti n'a cessé de demander que tous les faits soient communiqués à un comité spécial de la Chambre des communes, auquel devraient être renvoyés le rapport

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

Berger, le rapport de l'Office national de l'énergie, le rapport Lysyk sur le tracé Alcan, l'étude des experts-conseils de Fenco au sujet de la possibilité de frais excédentaires et tous les autres renseignements qui peuvent éclairer les décisions.

Le gouvernement est maintenant forcé de débattre la question en public, mais refuse cavalièrement, comme le premier ministre suppléant l'a fait l'autre jour, le renvoi au comité qu'il considère simplement comme une autre enquête sur une enquête. Cela fait abstraction de deux points. D'abord, chacune des enquêtes précédentes, que ce soit l'enquête Berger, celle de l'Office national de l'énergie, l'étude Lysyk, ou toute autre analyse, portait sur un sujet restreint et il n'existe pas actuellement d'organisme capable de réunir toutes les recommandations qui ont été formulées par suite des diverses enquêtes et de les étudier ensemble. Je dois préciser qu'il n'y a pas d'organisme public capable de le faire. Comme toujours, le gouvernement peut s'acquitter de cette tâche dans le secret et prendre sa décision dans le secret. Voilà comment fonctionne notre gouvernement. C'est sans doute son intention à l'heure actuelle et c'est une façon de procéder que notre parti refuse tout simplement d'accepter.

Il incombe au Parlement de prendre ces décisions. Seul le Parlement peut prendre des décisions de portée nationale. Ni le juge Berger, ni l'Office national de l'énergie, ni le doyen Lysyk, ni même le premier ministre lui-même ne représentent le peuple canadien dans notre régime gouvernemental. Le Parlement n'est pas simplement un autre niveau d'étude. Il n'est pas simplement un autre organisme d'enquête. C'est le seul endroit où peuvent être élaborés nos projets relatifs au grand Nord et le seul moyen efficace pour le Parlement de recueillir les renseignements nécessaires est d'avoir le droit de convoquer des témoins et de débattre la question au sein d'un comité quelconque. Une enquête parlementaire aurait notamment l'avantage de fournir une occasion de discussion publique, de servir de cour d'appel si on préfère, pour les groupes importants qui ne sont pas du tout d'accord avec les rapports du juge Berger, du doyen Lysyk ou de l'Office national de l'énergie. Par exemple, Artic Gas, qui a dépensé 140 millions de dollars à la préparation de ses propositions, devrait pouvoir devant une tribune publique contester certaines des conclusions du rapport Berger. Des parties sérieuses qui ne sont pas d'accord avec les recommandations que le doyen Lysyk pourrait faire, ou avec celles de l'Office national de l'énergie ou encore avec les calculs de cet organisme, doivent pouvoir présenter leurs preuves devant une tribune publique afin que les Canadiens possèdent toutes les données du problème lorsque nous prendrons la décision qui s'impose.

● (1300)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Un certain nombre de questions importantes découlent du rapport Berger. L'une d'elles porte sur les changements de tracé qui pourraient modifier la faisabilité de certains projets dont a parlé le juge Berger. Une autre parle des incertitudes d'ordre technique documentées par le juge Berger relativement au soulèvement dû au gel et la possibilité de mise au point de nouvelles méthodes propres à résoudre ce grave problème.

Le juge Berger signale que les exigences de la planification et les retards pourraient forcer les constructeurs à travailler pendant les mois d'été. Nous devons savoir si tel est vraiment